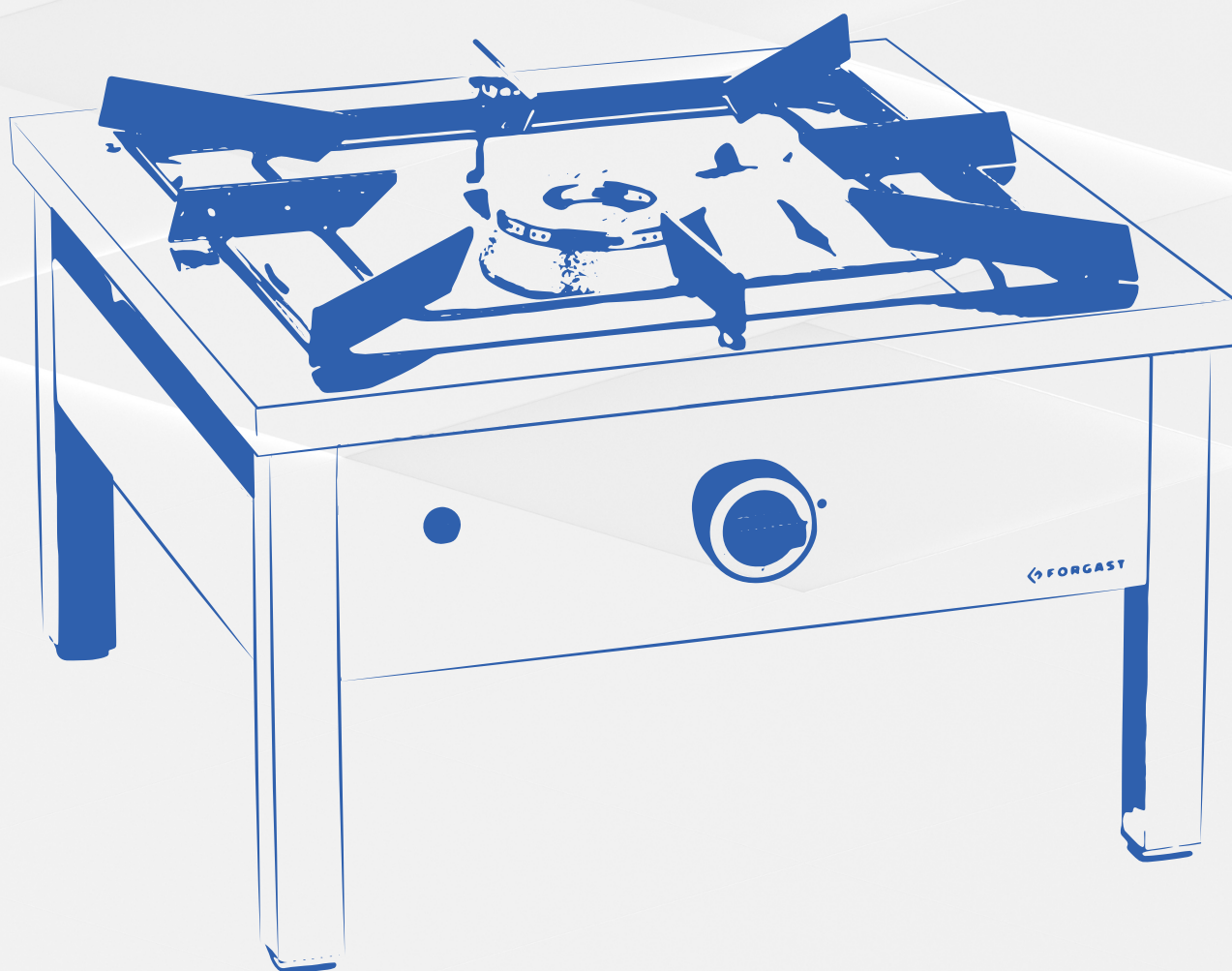




## MODE D'EMPLOI DES TABOU-



## RETS GAZ

FG09414 / FG09412

Version 2/2020

- TRADUCTION DU MANUEL ORIGINAL -

<b>1. REMARQUES</b>	<b>3</b>
<b>2. DESTINATION</b>	<b>4</b>
<b>3. DONNÉES TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
<b>4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
<b>5. CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE DU TRAVAIL</b>	<b>6</b>
<b>6. INSTRUCTIONS D'UTILISATION</b>	<b>6</b>
<b>7. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION</b>	<b>7</b>
<b>8. EMBALLAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT</b>	<b>7</b>
<b>9. REMARQUES FINALES</b>	<b>7</b>
<b>10. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE</b>	<b>8</b>
<b>11. NOTICE POUR L'INSTALLATEUR</b>	<b>8</b>
<b>12. GESTION DES DÉCHETS ET ÉLIMINATION</b>	<b>11</b>

**NOTE :**

Ce mode d'emploi a été élaboré à partir du manuel original en anglais, traduit par intelligence artificielle et traduction automatique.



## Mesdames, Messieurs,

Vous êtes désormais utilisateur d'un nouveau tabouret à gaz. Ce tabouret fait partie d'une gamme conçue pour offrir une fonctionnalité optimale tout en présentant un design moderne, en faisant un équipement parfaitement adapté à un établissement au matériel contemporain. Avant toute utilisation du tabouret, veuillez prendre connaissance attentivement du présent mode d'emploi. Ce dernier contient des recommandations et des consignes essentielles au bon usage de l'appareil. Ainsi, vous bénéficierez pendant de nombreuses années d'une exploitation fiable et sans incident de cet équipement. Nous vous souhaitons pleine satisfaction quant à votre achat.

Forgast



## 1. AVERTISSEMENTS !

1. Avant la première mise en service, il est impératif de lire attentivement le manuel d'utilisation ainsi que les consignes de sécurité.
2. Les tabourets sont des produits ne contenant aucun matériau dangereux pour l'environnement.
3. Les matériaux constituant l'emballage peuvent être recyclés comme matières premières secondaires.
4. Le tabouret usagé doit être rendu hors d'usage afin d'empêcher toute réutilisation. L'appareil doit ensuite être remis à des organismes spécialisés dans le recyclage ou l'achat de matières premières secondaires.
5. L'appareil est conçu pour le gaz et la pression indiqués sur la plaque signalétique.
6. Le produit doit être installé après une période de stabilisation de 8 heures dans la pièce.
7. Le raccordement du tabouret à l'installation de gaz ou à une bouteille de gaz liquéfié ainsi que son réglage doivent être réalisés exclusivement par un installateur habilité aux appareils à gaz, titulaire d'une attestation de qualification « E » pour l'exploitation des équipements et installations énergétiques.
8. Le raccordement du tabouret à l'installation électrique doit être réalisé par un installateur titulaire d'un certificat de qualification « E » en vigueur, relatif à l'exploitation des équipements et installations énergétiques.
9. Le fabricant décline toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'une installation non conforme de l'appareil ou de son utilisation inappropriée.
10. En cas de défaillance de l'appareil, notamment en présence d'un court-circuit, il faut impérativement couper l'alimentation et contacter sans délai le service après-vente. L'utilisation d'un tabouret endommagé est strictement interdite.
11. Il est strictement interdit d'effectuer soi-même quelles que soient les réparations, sous peine de perte des droits à garantie.
12. Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications afin de moderniser l'appareil et d'améliorer constamment la qualité, sans préavis. Toutefois, ces modifications ne créent aucune contrainte pour les utilisateurs.

## 2.OBJET

La présente Notice D'Emploi porte sur la famille de tabourets à gaz équipés de brûleurs à haute puissance avec stabilisation de flamme, conformes aux exigences de la norme PN-EN 203-1:2022-05; PN-EN 203-2-1:2022-05 et PN-EN 437. Les tabourets ont été conçus et fabriqués comme des appareils de cuisson professionnels destinés à la préparation des plats (cuisson, friture, cuisson au four) dans les bars, restaurants et autres établissements de restauration collective.

Les tabourets sont adaptés à l'alimentation par les combustibles gazeux suivants :

- Famille 2 groupe : 2E (20 mbar), 2H (20 mbar) – gaz naturel (G20)
- Famille 3 groupe : 3P (37 mbar), 3P (50 mbar) – gaz propane (G31)
- 3B/P (37 mbar) – gaz propane-butane (G30).

## 3. DONNÉES TECHNIQUES

Les tabourets à gaz FORGAST sont conçus comme des appareils à un ou deux brûleurs. Ils disposent d'une structure esthétique en tôle inoxydable, de robinets munis d'une sécurité anti-fuite coupant l'alimentation en gaz en cas d'extinction de la flamme, ainsi que d'un brûleur à gaz de haute puissance avec stabilisation de la flamme. Les appareils sont équipés d'un raccord fileté R 1/2". Chaque brûleur du tabouret peut supporter une charge maximale de 100 kg.

## 4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques des brûleurs pour gaz naturel et gaz liquéfiés :

Brûleur n° 1.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE L'ORIFICE (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	3,4	1,40
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	3,4	0,92
	3P (G31)	37	3700	3,4	0,95
	3P (G31)	50	5000	3,4	0,85

Brûleur n° 2.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE L'ORIFICE (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	5,0	1,70
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	5,0	1,10
	3P (G31)	37	3700	5,0	1,20
	3P (G31)	50	5000	5,0	1,10

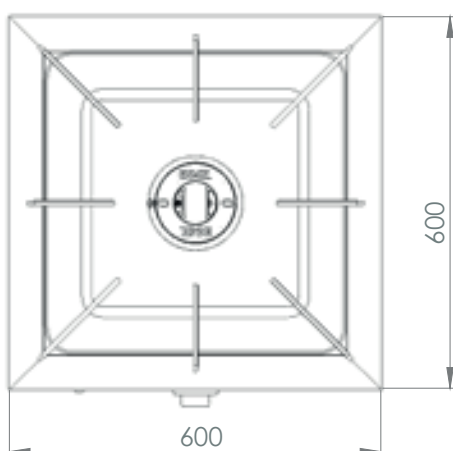
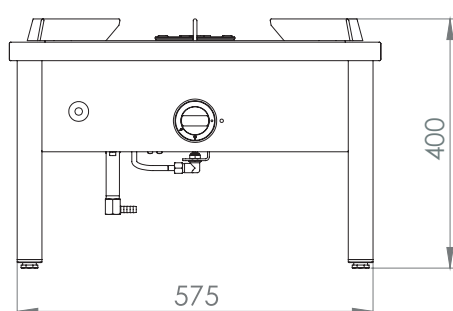
Brûleur n° 3.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE L'ORIFICE (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	6,5	2,00
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	6,5	1,25
	3P (G31)	37	3700	6,5	1,50
	3P (G31)	50	5000	6,5	1,25

Brûleur n° 4.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE L'ORIFICE (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	8,0	2,25
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	7,2	1,35
	3P (G31)	37	3700	7,4	1,40
	3P (G31)	50	5000	8,0	1,40

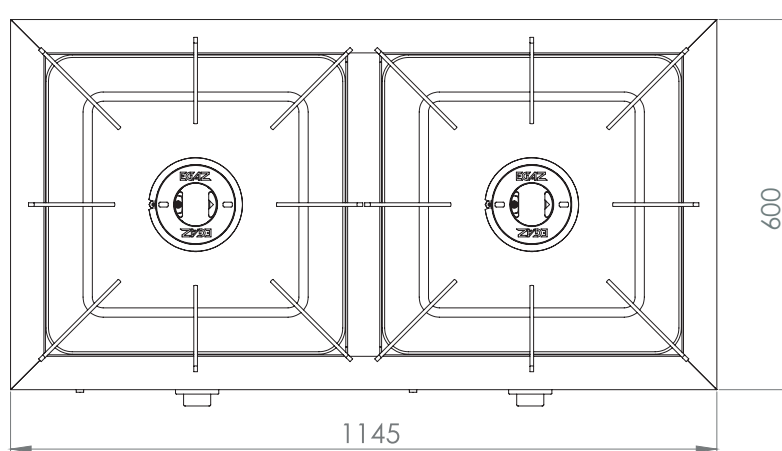
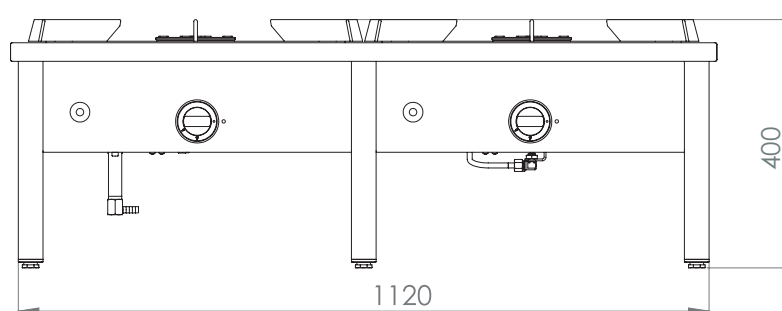
Tabouret gaz FG09414



Puissance thermique maximale :  
**FG09414 – 8 kW**

Dimensions [mm] :  
hauteur – 400  
largeur-600  
profondeur-600

Tabouret gaz FG09412



Puissance thermique maximale :  
**FG09412 – 19 kW**

Dimensions [mm] :  
hauteur – 400  
largeur-1145  
profondeur-600

## 5. CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Afin d'éviter tout risque d'accident ou de brûlure causé par une utilisation inappropriée des tabourets à gaz, il convient de :

- mettre le personnel en connaissance des règles de bonne exploitation des tabourets à gaz destinés aux établissements de restauration collective, sur la base de la présente notice d'utilisation ;
- informer le personnel des prescriptions fondamentales relatives à l'exploitation des appareils à gaz, des règles de sécurité applicables dans les locaux de cuisine ainsi que des principes de premiers secours en cas d'accidents ;
- ne pas utiliser l'appareil en cas de constatation d'un dommage au brûleur ou aux éléments de commande situés à l'extérieur de l'appareil ;
- Éviter d'asperger ou de rincer le tabouret avec un jet d'eau ;
- La réparation de l'appareil doit être réalisée par un personnel qualifié et formé.

## 6. MODE D'EMPLOI

Avant l'utilisation du tabouret, il convient de vérifier la bonne disposition des parties supérieures du brûleur (la coupelle du brûleur et l'anneau de flamme). L'anneau de flamme est correctement positionné lorsque la clavette ressort située sur la surface de la base de la coupelle du brûleur s'insère parfaitement dans l'empreinte présente sur la circonférence de l'anneau de flamme. Un mauvais positionnement de l'anneau de flamme par rapport à la coupelle est incorrect et provoquera une combustion défectueuse du brûleur.



### ATTENTION !

**Il est essentiel, pour garantir la sécurité et l'efficacité thermique des brûleurs, d'adapter le diamètre des us-tensiles aux charges thermiques correspondantes.**

**Diamètres recommandés des récipients en fonction des charges appliquées :**

**Puissance du brûleur Diamètre optimal du récipient utilisé pour 3 kW**

	<b>300 mm</b>
<b>5 kW</b>	<b>380 mm</b>
<b>7 kW</b>	<b>420 mm</b>
<b>8 kW</b>	<b>460 mm</b>

### Ouverture de l'arrivée de gaz vers le brûleur

Tous les tabourets sont équipés d'une sécurité anti-fuite.

Pour allumer le brûleur, procédez de la manière suivante :

1. Ouvrez la vanne de la bouteille de propane-butane munie d'un détendeur pour gaz propane-butane.
2. Appuyer sur le bouton de commande.
3. Tourner le bouton poussoir en position « débit maximum » ( rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre).
4. Allumer le brûleur et maintenir le bouton poussoir enfoncé pendant environ 10 secondes ( temps nécessaire à la mise en fonction du dispositif de sécurité).
5. À la fin de l'utilisation du brûleur, couper l'arrivée de gaz en tournant le bouton sur la position « fermé » (rotation dans le sens des aiguilles d'une montre).



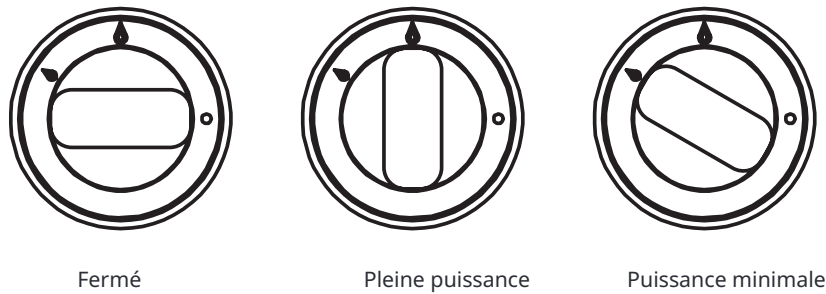
### ATTENTION !

**Lors de l'utilisation de propane-butane, il convient, avant de mettre fin au fonctionnement du tabouret, de fermer d'abord la vanne de la bouteille puis de fermer le robinet du brûleur. Pour le gaz naturel, procéder conformément aux points 2, 3, 4 et 5.**

### Repères des positions du robinet

Le débit de gaz alimentant le brûleur est réglé par le robinet à gaz. Le robinet permet d'obtenir une flamme ts sur le brûleur dans une plage allant de la pleine puissance (pleine puissance) jusqu'à une flamme minimale (~1/4 de la puissance complète). Le réglage de la puissance du brûleur se fait par rotation du bouton vers la gauche, depuis la position «0» jusqu'à la position pleine puissance. Une rotation supplémentaire du bouton de commande diminue ensuite la puissance du brûleur jusqu'à un niveau minimal.

Figure 1 Position de la poignée de la vanne de gaz des brûleurs de surface



### Changement du type de gaz d'alimentation

Les opérations relatives à l'adaptation du tabouret à la combustion d'un type spécifique de gaz doivent être exécutées par une personne disposant des qualifications pour réaliser les installations et le service gaziers. L'adaptation du tabouret à la combustion du gaz naturel ou du propane-butane est détaillée dans la documentation dédiée à l'installateur.

## 7. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Le tabouret doit être maintenu en parfait état de propreté. L'entretien quotidien consiste en l'élimination des salissures par un nettoyage minutieux de la plaque du brûleur, de la grille et du tableau de commande à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau tiède additionnée de détergents appropriés, suivi d'un essuyage à sec avec un chiffon propre. Il est formellement interdit de procéder au nettoyage de l'appareil à l'aide d'un jet d'eau sous haute pression.

Il convient de laisser l'appareil refroidir complètement avant toute opération de nettoyage. Il est interdit d'utiliser des produits abrasifs, corrosifs ou susceptibles de provoquer une corrosion.

Outre les opérations courantes d'entretien du tabouret, l'utilisateur doit assurer le contrôle périodique et la maintenance des éléments et ensembles de robinetterie gaz.

À la fin de la période de garantie, au moins une fois par an, ainsi que chaque fois que l'appareil présente des signes de dysfonctionnement, il convient de faire procéder à un contrôle technique du tabouret et de réparer les défauts détectés.

Ce contrôle doit être effectué par un technicien qualifié, formé et détenteur des certifications requises pour la réparation des appareils à gaz « K ». Les ensembles de commande remplacés lors du contrôle technique doivent être accompagnés de certificats de conformité aux essais de type en vigueur. La révision générale comprend les opérations effectuées lors de l'inspection périodique ainsi que le remplacement des éléments mécaniquement endommagés. Il convient de prêter une attention particulière à l'usure des éléments tels que :

- brûleurs à gaz,
- vannes à gaz,
- thermocouples,
- allumeur à étincelles,
- allumeur piézoélectrique,
- boutons de commande,
- étanchéité de la robinetterie,

## 8. EMBALLAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT

Le tabouret est emballé conformément aux normes applicables. Le chargement, le déchargement et le déplacement du tabouret doivent s'effectuer à l'aide de dispositifs de levage appropriés. Le transport doit être effectué à l'aide de moyens de transport couverts. Le tabouret doit être sécurisé pendant le transport pour éviter tout déplacement, renversement, choc violent ou autre dommage mécanique.

## 9. REMARQUES FINALES

Le fabricant se réserve le droit de modifier la conception sans compromettre les conditions d'utilisation, la sécurité et la qualité du produit.

## 10. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE

N°	NOM DE LA PIÈCE	TYPE OU RÉFÉRENCE CATALOGUE
<b>Tabourets gaz FG09412 / FG09414</b>		
1	<b>Buse du brûleur 3,4 kW :</b> 2E (G20),2H (G20) 20 mbar 3 P/B (G30) 37 mbar 3 P (G31) 37 mbar 3 P (G31) 50 mbar	ø 1,40 G55140 ø 0,92 G55090 ø 0,95 G55090 ø 0,85 G55085
2	<b>Buse du brûleur 5 kW :</b> 2E(G20), 2H(G20) 20 mbar 3 P/B (G30) 37 mbar 3 P (G31) 37 mbar 3 P (G31) 50 mbar	ø 1,70 G55170 ø 1,10 G55110 ø 1,20 G55110 ø 1,10 G55105
3	<b>BuSe du brûleur 6,5 kW :</b> 2E (G20) ,2H (G20) 20 mbar 3 P/B (G30) 37 mbar 3 P (G31) 37 mbar 3 P (G31) 50 mbar	ø 2,00 G55200 ø 1,25 G55130 ø 1,30 G55130 ø 1,25 G55120
4	<b>BuSe du brûleur 8 kW :</b> 2E (G20) ,2H (G20) 20 mbar 3 P/B (G30) 37 mbar 3 P (G31) 37 mbar 3 P (G31) 50 mbar	ø 2,25 G55240 ø 1,35 G55150 ø 1,40 G55150 ø 1,40 G55130
5	Valve gaz SABAF DRG5094/1	G00382
6	Thermocouple L-320 Ł=-25	G00396
7	Thermocouple L-500 Ł=-25	G00397
8	Iskrownik Gazpro N=600	G00100
9	Allumeur piézoélectrique	G00437
10	Manette 4,2	G00289
11	Étiquette fi63	G01100

Les pièces susmentionnées sont disponibles auprès du fabricant de l'appareil.

## 11. INSTRUCTION POUR L'INSTALLATEUR

Après le déballage de l'appareil, il convient de vérifier l'absence de tout dommage visible. Si le tabouret a été endommagé lors du transport, il est interdit de le raccorder. La connexion du tabouret à l'installation de gaz doit être réalisée par un professionnel disposant des habilitations appropriées. Le tabouret est un appareil conçu conformément aux exigences de la norme PN-EN 203-1:2014 « Appareils à gaz pour les établissements de restauration collective. Exigences de sécurité ». Cette norme stipule que l'appareil doit être installé dans une pièce bien ventilée, de préférence sous une hotte de ventilation efficace.

Le local destiné à l'installation des appareils à gaz doit respecter les prescriptions énoncées dans le Règlement du Ministre de l'Infrastructure relatif aux conditions techniques que doivent satisfaire les bâtiments et leur implantation (Journal Officiel n° 75 du 12 avril 2002, chapitre 7 – Installation de gaz et combustibles gazeux).

Conformément aux dispositions susmentionnées, ce local doit satisfaire aux critères suivants :

1. La pièce prévue pour l'installation et l'utilisation du tabouret doit bénéficier d'une ventilation continue (assurant un débit d'air suffisant pour la combustion du gaz ainsi qu'une évacuation des fumées), et le tabouret doit être installé sous un dispositif d'extraction localisé – un hotte.
2. En cas d'utilisation d'un tabouret alimenté au gaz liquide B/P, le local n'a pas à se situer sous le niveau « zéro » (terrain), c'est-à-dire dans une cave ou sous-sol. La température dans le local où se trouve la bouteille de gaz liquide ne doit pas dépasser 35°C.

4. Le tabouret doit être installé à une distance d'au moins 0,5 mètre des fenêtres, sur un emplacement permettant un accès facile au moins par l'avant. Du côté du mur arrière du tabouret, il doit y avoir un mur non inflammable du local, c'est-à-dire un mur avec une finition superficielle non inflammable. La distance entre le côté de l'appareil et un mur non protégé, c'est-à-dire un mur en bois ou en autres matériaux inflammables, ne doit pas être inférieure à 60 cm, et celle par rapport à un mur protégé, c'est-à-dire un mur en matériaux inflammables mais enduit ou protégé par des carreaux ou un moyen équivalent, ne doit pas être inférieure à 30 cm.
5. Il est interdit d'utiliser simultanément dans un même bâtiment du gaz liquéfié et du gaz de réseau.
6. Dans la pièce où est installé un tabouret adapté à l'alimentation en gaz liquéfié, il est interdit de stocker ou d'utiliser plus de deux bouteilles de gaz de 11 kg chacune. En cas d'utilisation de gaz liquéfié, il est recommandé d'installer les ensembles de bouteilles à l'extérieur du bâtiment, ou d'installer un réservoir de gaz liquéfié.
7. Le tabouret doit être connecté à l'installation de gaz par des conduites métalliques fixes ou par des tuyaux métalliques flexibles (le tuyau flexible doit être en acier inoxydable et conforme aux normes DIN3383 et DIN3384).
8. Le tabouret à gaz liquéfié doit être raccordé au détendeur de pression du gaz sur la bouteille à l'aide d'un tuyau flexible dont la longueur ne doit pas dépasser 1,5 m. Ce tuyau doit résister à une pression d'au moins 300 kPa, être compatible avec les composants du gaz liquéfié, résistant aux dommages mécaniques, ainsi qu'à une température allant jusqu'à 60 °C. Le tuyau flexible doit satisfaire aux exigences nationales applicables et faire l'objet de contrôles périodiques, devant être remplacé si nécessaire.
9. Avant de raccorder l'appareil à l'installation de gaz, il est impératif de vérifier sur la plaque signalétique ainsi que dans le carnet de garantie le type de gaz pour lequel le tabouret est conçu, et de s'assurer de la compatibilité avec le type de gaz utilisé dans l'installation.
10. Placer le tabouret sur un sol dur et incombustible en respectant les distances aux murs indiquées précédemment, puis le niveler à l'aide des pieds réglables. Effectuer le raccordement à l'installation de gaz conformément aux points 7 et 8. Contrôler l'étanchéité des connexions à l'aide d'un spray détecteur de fuites.

#### 11. Adaptation du tabouret à un autre type de gaz :

Pour adapter le tabouret à l'utilisation d'un autre type de gaz, il est nécessaire de remplacer les buses du brûleur. Les dimensions des buses pour les différents types de gaz sont indiquées dans les tableaux au chapitre « Caractéristiques techniques ». La préparation du tabouret à la combustion de gaz naturel ou de gaz liquéfié consiste en :

##### 1) Remplacement de la buse (fig . 1)

- a) Retirer la grille, puis le brûleur, suivi de la bague située sous le brûleur, puis remettre le brûleur en place afin d'assurer une plus grande liberté de fonctionnement.
- b) À l'aide d'une clé plate à œil de taille « 7 », dévisser la buse « A », puis visser la buse correspondant au type de gaz conformément au tableau ci-dessus.

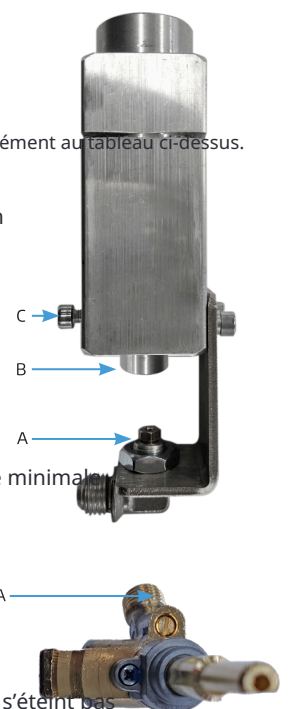
##### 2) Réglage de la flamme du brûleur

- a) appuyer sur le bouton situé sur le panneau avant de l'appareil (coin inférieur gauche), positionner le bouton sur la flamme maximale et maintenir l'effleurement de la thermocouple afin de conserver la flamme

- desserrer la vis de blocage « C »
- en abaissant ou en relevant le volet d'air « B », observer la flamme du brûleur et la régler de façon à ce qu'elle reste ininterrompue et brûle avec une intensité maximale
- à l'issue du réglage, resserrer la vis « C » à l'aide d'une clé Allen de taille « 4 »

##### b) réglage de la flamme économique

- allumer le brûleur (selon l'opération décrite au point « a »), puis positionner le bouton en position de flamme minimale
- retirer le bouton en le tirant vers soi
- la vis de réglage « A », visible sur la figure 2, se situe du côté gauche de la vanne de gaz
- tourner la vis « A » avec un tournevis plat vers la droite pour diminuer la flamme, ou vers la gauche pour l'augmenter
- la flamme en mode économique doit représenter 30 % de la flamme nominale
- tourner fermement le bouton de la position économique à la position maximale et vérifier que la flamme ne s'éteint pas



Réglages des volets :

Brûleur n° 1.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	3,4	4,8
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	3,4	absent
	3P (G31)	37	3700	3,4	absent
	3P (G31)	50	5000	3,4	absent

Brûleur n° 2.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	5,0	5,5
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	5,0	19,1
	3P (G31)	37	3700	5,0	13,6
	3P (G31)	50	5000	5,0	6,8

Brûleur n° 3.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	6,5	absent
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	6,5	3,2
	3P (G31)	37	3700	6,5	2,9
	3P (G31)	50	5000	6,5	3,7

Brûleur n° 4.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE PUISSANCE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	8,0	15,5
Gaz liquéfiés	3B/P (G30)	37	3700	7,2	absent
	3P (G31)	37	3700	7,4	absent
	3P (G31)	50	5000	8,0	4,7



**ATTENTION !**

**Les opérations de remplacement des injecteurs doivent être effectuées avec la vanne d'arrêt de l'installation gaz fermée. Après modification de l'appareil pour un autre type de gaz que le réglage d'origine, il est nécessaire d'en informer le Fabricant afin d'obtenir une nouvelle plaque signalétique indiquant le nouveau paramétrage.**

**Contrôle de la pression d'entrée**

Le tabouret est équipé d'un raccord de mesure de la pression d'entrée, situé à l'extérieur, à proximité de la vanne. Pour mesurer la pression d'entrée du gaz, il convient de démonter la vis du raccord de mesure et de raccorder l'appareil de mesure à l'aide d'un tuyau flexible. Après la mesure et la consignation de la valeur, il est impératif de fermer l'arrivée de gaz, de déconnecter l'appareil de mesure, puis de revisser la vis afin d'assurer l'étanchéité complète. La pression mesurée doit correspondre aux valeurs indiquées dans les caractéristiques des brûleurs.

## 12. GESTION DES DÉCHETS ET ÉLIMINATION

En fin de cycle de vie du produit, il est interdit de jeter l'équipement dans un lieu susceptible de constituer un danger pour l'environnement. Le stockage temporaire des déchets dangereux est autorisé uniquement en vue de leur élimination ultérieure. Il est impératif de respecter la réglementation environnementale en vigueur dans le pays d'utilisation de l'appareil.

Il est nécessaire de confier l'appareil à des entreprises spécialisées pour la collecte, le démontage et l'élimination.

L'appareil doit être démonté en séparant les composants et en les regroupant selon leur nature chimique, tout en tenant compte du fait qu'une partie d'entre eux peut être recyclée et réutilisée, comme les déchets ménagers. Avant l'élimination, il convient de s'assurer que l'appareil ne peut plus être utilisé, notamment en déconnectant son circuit d'alimentation.

Le matériau issu du traitement, s'il n'est pas réutilisé, doit être remis à un centre de collecte ou à une installation de stockage des déchets conformément aux réglementations en vigueur.

Tout symbole WEEE apposé sur le produit indique qu'il ne peut pas être considéré comme un déchet ménager. Il doit être éliminé de manière appropriée afin de prévenir tout impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.

Pour obtenir plus d'informations concernant le recyclage de ce produit, veuillez contacter le fabricant, le service après-vente ou l'organisme local chargé de la gestion des déchets.

Les opérations de démontage des appareils doivent impérativement être réalisées par un personnel qualifié.

Si un montage ultérieur de l'appareil est envisagé, toutes les interventions doivent être effectuées avec le plus grand soin afin de préserver l'intégrité des composants.

Le fabricant décline toute responsabilité en cas de défaut ou d'inconvénient résultant d'une utilisation ou d'une intervention effectuée par un personnel non habilité.



### ÉLIMINATION

L'emballage ainsi que le matériau qui le compose sont intégralement recyclables à 100 % et signalés par le symbole  .

Lors de l'élimination, il est impératif de se conformer aux réglementations locales en vigueur. Les éléments d'emballage (sacs plastiques, débris de polystyrène, et c.) doivent être rangés hors de la portée des enfants, car ils représentent un risque potentiel.

Cet appareil a été fabriqué à partir de matériaux recyclables. Cet appareil est conforme à la Directive Européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques. En assurant l'élimination appropriée de cet appareil, vous contribuez à prévenir les risques potentiels sur l'environnement et la santé humaine.



Le symbole apposé sur l'appareil ou dans la documentation associée indique que cet appareil ne doit pas être traité comme un déchet ménager ordinaire. Ces appareils doivent être remis dans un centre spécialisé de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques. Lors de la mise hors d'usage de l'appareil, il faut veiller à ce qu'il ne soit plus utilisable (c'est-à-dire impossible à mettre en marche), en sectionnant le câble d'alimentation et en supprimant les portes, les étagères et autres éléments pouvant présenter un risque. Il ne faut pas permettre une situation où il est possible de grimper sur l'appareil ou de s'y retrouver coincé. L'appareil doit être éliminé conformément aux réglementations locales relatant à la gestion des déchets, le conduisant à un point de collecte spécialisé ; ne laissez pas l'appareil sans surveillance, puisqu'il peut représenter un risque pour les enfants.

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'appareil a été fabriqué conformément aux exigences de sécurité définies dans les directives européennes et en respect des normes applicables. Après homologation, le fabricant déclare que ses produits répondent à la réglementation européenne applicable et sont ainsi dotés d'un symbole CE approprié, autorisant leur commercialisation dans les pays européens.

La déclaration de conformité, sur demande de l'utilisateur, est disponible en version électronique ou imprimée au siège du fabricant.

Fabricant : EGAZ - Fabricant de mobilier et d'équipements gastronomiques, ul. Limanowskiego 95k, 26-600 Radom, Pologne.  
Distributeur : MM Gastro, ul. Owsiana 58A, 40-780 Katowice, Pologne



Handwriting practice lines consisting of 30 horizontal dotted lines.

A large area of the page is filled with horizontal dotted lines, providing a template for handwritten notes or answers.

